

Extrait d'acte de naissance

Bureau des légalisations - Ministère des affaires étrangères

Centre de contact

Mis à jour le 22 mars 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Par téléphone

+33 (0)1 53 69 38 28

ou **+33(0)1 53 69 38 29**

Du lundi au vendredi de 14h à 16h

Sur place

57 boulevard des Invalides

75007 Paris

Le bureau est ouvert au public du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8h30 à 13h15.

Un délai minimum de 48 heures environ est demandé pour tout dossier comportant plus de 15 pièces.

Par télécopie

+33 (0)1 53 69 38 31

Par messagerie

bureau.legalisation[[@](mailto:bureau.legalisation@diplomatie.gouv.fr)]diplomatie.gouv.fr



**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=R17052>